



Délais de réponse l'OMP

Par **Onicks77**, le **27/02/2024** à **13:04**

Bonjour,

j'ai été verbalisé le 24 septembre 2022, car je conduisais sur une voie de bus, sur Aix en provence.

j'ai fait une contestation le 30 septembre 2022 et je n'ai toujours pas de réponse. j'ai écrit en janvier par mail à l'OMP qui a bien reçu celui-ci en stipulant l'article 9 du CPP mais aussi ma demande de comparution devant un juge conformément à l'article 6.1 et 3 de la CEDH, mais je reste toujours sans nouvelle.

En revanche, quand je vais sur le site de l'antai, il y a la case bleu amende forfaitaire 135 euro mais dans le commentaire, il y a marqué : en payant en ligne votre amende forfaitaire de 375 euros aujourd'hui vous évitez une majoration de 240 euros. je ne comprends pas, si quelqu'un peut m'aider, ce serait gentil. merci

Par **Visiteur**, le **27/02/2024** à **13:30**

BONJOUR

Ce serait plutôt "en payant en ligne votre amende forfaitaire de 135 euros aujourd'hui vous évitez une majoration de 240 euros" ???

Avez vous reçu un avis de contravention ?

Par **LESEMAPHORE**, le **27/02/2024** à **13:58**

Bonjour [Onicks77](#)

Ne vous préoccupez pas de ce qui est inscrit sur l'ANTAI après avoir effectué une contestation recevable , car l'ANTAI n'est pas informé des suites que donne l'OMP à qui fut transmis votre contestation .

Ce que vous évoquez , est la situation observée de 80% des contestations rédigées par moi-

meme.

La tactique du bureau de l'OMP est de faire disparaître le PV et la poursuite , en ne donnant pas de reponse et en faisant silence pour prescrire la poursuite dans le delai de un an du dernier acte d'enquete ou de poursuite , en l'occurence un an après la date de votre contestation réceptionnée par l'OMP .

Il ne vous repond pas , car en lecture de votre contestation , l'OMP a décidé de ne pas poursuivre , sans faire un acte de cloture qui rentre dans ses statistiques .

Lorsque trop de classement sans suite apparait pour son compte sa prime d'OMP est compromise

Lorsque trop de relaxe au tribunal , son avancement est retardé .

C'est pourquoi il n'y a pas de réponse à votre contestation qui subit un classement vertical

Par **Onicks**, le **27/02/2024** à **18:41**

Merci de votre réponse rassurante